

Questions diverses en vue du Conseil d'institut du 22 mars 2023

Transmises le vendredi 17 mars 2023 après-midi

1- Prise en compte du malaise étudiant

Plusieurs responsables de formation soulignent la souffrance de certain.e.s étudiant.e.s de master 2 qui ont de grandes difficultés à allier stage, mémoire, validation du master et préparation du concours (risque qui avait été anticipé et souligné dans les différentes motions lues ces deux dernières années en Conseil d'institut), engendrant plusieurs démissions. Cette question avait par ailleurs fait l'objet d'un courrier d'un responsable à la direction, resté sans réponse. A cela s'ajoutent des arrêts de travail qui se multiplient chez les DIU. Qu'en est-il :

- de la prise en compte et en charge de cette souffrance ?
- des orientations « pédagogiques » qui devront être prises pour aller dans ce sens et dans celui d'une refonte/re-discussion de la maquette du master qui prenne une certaine indépendance par rapport aux injonctions ministérielles, comme d'autres INSPE se le sont permis ?
- des orientations/choix de la politique de formation imaginées par la direction de notre Inspé pour les années à venir compte tenu du danger institutionnel qui nous guette et qui va vider nos effectifs (concours L3/vacataires embauchés en septembre / DIU= stagiaires sans master MEEF...) ?

2- Prise en compte du malaise enseignant

Un certain nombre d'enseignant-es-chercheur-es, mais aussi d'enseignant-es, déplorent de manière globale, un manque de communication au sein de l'INSPE.

Il existe une forme de malaise en lien avec une circulation défaillante de l'information au sein de la composante : les retards dans les échanges d'informations sont parfois préjudiciables (par exemple la question de libérer les M2 du stage avant le concours). Cet exemple indique aussi qu'une meilleure communication entre l'INSPE et le Rectorat serait, elle aussi, souhaitable.

La récente diffusion (début mars 2023) du rapport du conseil supérieur des programmes proposant une nouvelle réforme de la formation des futur-es enseignant-es n'étant qu'une strate supplémentaire à un contexte général que l'on peut qualifier d'anxiogène.

La politique générale d'organisation des réunions pose aussi problème. Par exemple, chaque réunion de responsables de parcours est nécessairement en fin de journée. Pourrions-nous envisager sereinement des réunions qui ne débordent pas sur nos soirées ? Car cela induit des difficultés très concrètes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Cette situation de malaise est générale (cf. question 1 concernant les étudiant-es) et concerne tous les personnels tous statuts confondus : citons à titre d'exemple la démission d'une collègue du secondaire qui au regard de la maquette et des évaluations a décidé d'arrêter l'année prochaine.

3- Rôle de la FR EDUC

Quel est le rôle de la FR EDUC dans le lien recherche/formation/concours pour nos étudiantes et étudiants et pour nous ? Plus spécifiquement, la structure fédérative est la structure de recherche sur laquelle sont adossés les masters de l'INSPE. Elle est sans direction depuis de nombreux mois. Comment, dans ces conditions, les masters peuvent-ils être modifiés ?

4- Gratification stage PA

Lors de conseils de perfectionnement, les étudiant.e.s en PA soulignent qu'ils et elles reçoivent de façon très irrégulière la gratification, ce qui met certain.e.s stagiaires en difficulté financière. La gratification a-t-elle vocation à être mensualisée ? Si oui, le sera-t-elle prochainement ?

5- Droit de grève

Ces dernières semaines, plusieurs messages du service administratif nous ont enjoint de nous déclarer explicitement gréviste ou non. Nous tenons à rappeler que la loi interdit à un employeur de demander à un salarié de se déclarer gréviste. C'est l'employeur qui doit faire la preuve de l'absence du salarié un jour de grève avec préavis.